

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit:	ALUMI COAT
Code du produit:	PC07093110
Producteur/fournisseur:	
Brodi Specialty Products Ltd.	Phone: 905-475-6084
3175 14th Avenue, Unit 1	Fax: 905-475-6075
Markham, ON L3R 0H1	Phone: 800-424-9300 www.brodi.com

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

108-88-3	toluène	Xn R48/20-63-65; Xi R38; F R11 R67 Repr. Cat. 3	23.75%	7727-43-7	sulfate de baryum, naturel	5.47%
67-64-1	acétone	Xi R36; F R11 R66-67	21.62%	64742-89-8	VM&P Naphtha	Xn R65; F+ R12 4.5%
74-98-6	propane	F+ R12	18.91%	7429-90-5	Aluminium en poudre (stabilisée)	3.03%
106-97-8	butane	F+ R12	11.11%	1330-20-7	xylène (mix)	Xn R65; F+ R12 1.23%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif.

R48/20-63: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi; Irritant.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable. Le produit est résorbant par la peau.

Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

4. PREMIERS SECOURS

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Eau
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Équipement spécial de sécurité:	Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Préventions des incendies et des explosions:	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Stockage: Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:	Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
Indications concernant le stockage commun:	Pas nécessaire.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-88-3 toluène	EL (Canada) 20 ppm R EV (Canada) 20 ppm	7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)	EL (Canada) 1,0 mg/m ³ metal and insoluble compounds, respirable
67-64-1 acétone	EL (Canada) Valeur momentanée: 500 ppm Valeur à long terme: 250 ppm EV (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm Valeur à long terme: 500 ppm	EV (Canada) 5 mg/m ³ aluminium-containing (as aluminium)	
74-98-6 propane	EL (Canada) 1000 ppm EV (Canada) 1.000 ppm	1330-20-7 xylène (mix)	EL (Canada) Valeur momentanée: 150 ppm Valeur à long terme: 100 ppm EV (Canada) Short-term value: 650 mg/m ³ , 150 ppm Valeur momentanée: 650 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm
106-97-8 butane	EL (Canada) SValeur momentanée: 750 ppm Valeur à long terme: 600 ppm EV Canada) 800 ppm		
7727-43-7 sulfate de baryum, naturel	EL (Canada) 10 mg/m ³ EV (Canada) 10 mg/m ³ total dust		

Mesures générales de protection et d'hygiène:	Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
--	---



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. should be worn. If you suspect overexposure conditions exist, please consult an authority on chemical hygiene.
- Protection des mains:** Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Odeur:** Aromatique
- valeur du pH:** Non déterminé.
- Point de fusion:** Non déterminé.
- Point d'ébullition:** -44°C (-47 °F)
- Point Eclair:** -19°C (-2 °F)
- Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.
- Température d'inflammation:** 365°C (689 °F)
- Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion:** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Inférieure:** 1,5 Vol %
- Supérieure:** 10,9 Vol %
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- Teneur en solvants:** 600,8 g/l / 5,01 lb/gl
- Solvants organiques:** 61,5 %
- Teneur en substances solides:** 16,9 %
- Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Stable à température ambiante.
- Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë:**
- de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux:** Effet d'irritation.
- Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:**
- Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Emballages non nettoyés:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Recommandation:**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

DOT	Consumer Commodity	Dangers pour l'environnement:
IMDG	Aerosol Product (in limited quantities)	Marine Pollutant: Non
ADR		Indice Kemler: -
Classe	2 5F Gaz.	No EMS: F-D,S-U
Étiquette	2.1	Indications complémentaires de transport:
Groupe d'emballage		ADR
ADR, IMDG	néant	Code de restriction en tunnels D

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Symbols: A - Gaz comprimés
 D2A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques



Marquage selon les directives CEE:
 None of the ingredients is listed.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit: Xn Nocif
 F+ Extrêmement inflammable
 Composants dangereux

- Phrases R:**
- 12 Extrêmement inflammable.
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- Phrases S:**
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
 - 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 - 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Acronymes et abréviations:

IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO-TI:	Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
PP:	Severe Marine Pollutant
P:	Marine Pollutant
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
ISO:	International Organization for Standardization
IATA:	International Air Transport Association
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
WHMIS:	Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route